Dépôt sur
www.terresdargentan.fr
en date du 19/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : O	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1'" Vice-président;* VIEL Gérard, 2'me *Vice-président;* MADEC Boris, 3ème *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 4ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5ème *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9ème Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4ème Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy {pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-182	**Budget Principal - Décision modificative n' 2**

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n' 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'adopter la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-182-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

TOTAL DéPENSES DE FONCTIONNEMENT:						34215,97€
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
014	739212	FIN	01	CO	Dotation de solidarité commautaire	-34 215,97

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:						34215,97(
nature		:gestionnaire/fonction		lservice 1	libellé du compte	1 montant
chapitre	article					
002	002	FIN	01	XO	IRésultat de fonctionnement reporté	-34215,97

TOTALDÉPENSES D'INVESTISSEMENT:						34215,97€
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre/ opération	article					
001	001	FIN	01	XO	Solde d'éxérution dl nvestissement renorté	34215,97

TOTAL RECETTS D'INVESTISSEMENT:						34215,97(
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre/ opération	article					
10	1068	FIN	01	XO	Excédent de fonctionnement capitalisé	34215,97

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

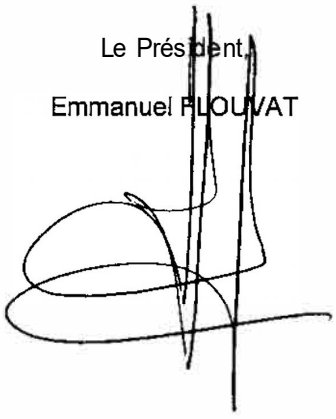

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261 008-CC-2026-182-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13110/2026

Terres d:A.rgentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de 12ublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1e, Vice-président;* VIEL Gérard, 2'"" *Vice-président;* MADEC Boris, 3'"" *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5'"" *Vice-président;* ALLAIS Florentin, *6ème Vice-président;* JAUMET Laurence, *7ème Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, E.Jème *Vice-présidente;* BARBIER Philippe, g-me *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaêl; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que su1212léant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4-m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, *1CJé" Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-183I Budget Principal - Décision modificative n• 3

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n' 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'adopter la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-183-BF
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/1012026

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:							
nature		gestlonnalr1	fonction	service	Arltenne	llbellé du compte	montant
chapitre	article						
011	6156	VOi	847	f8		111\aintenance	125000,00
011	615231	VOi	847	f8		Entretien et réparation sur biens immobiliers - Voirie	20000,00
65	65748	FIN	020	X I		Subventions -Autres personnes de droit privé	15000,00
014	739212	FIN	01	CO		Dotation de solidarité communautaire	-35000,00
011	6231	COM	028	D I		Annonces et insertions	-7510,00
D11	615221	UCDD	71	F2		Entretien et réparation sur biens immobiliers - batlment public	7510,00
D12	64111	GRH	281	G I		Personnel titulaire - rémunération nrincipale	-12000,00
012	64111	GRH	845	F8		Personnel titulaire - rémunération nrincipale	-20000,00
012	64111	GRH	020	HO		Personnel titulaire - rémunération nrincinale	-30000,00
012	64111	GRH	633	H6		Personnel titulaire - rémunération principale	-20000,00
012	64111	GRH	020	A1		Personnel titulaire - rémunération principale	-20000,00
012	64131	GRH	71	F2		Personnel non titulaire - rémunération	-23000,00

TOTAL DtPENSES D'INVESTISSEMENT :							24Z30,40€
nature							
chapitre/ opération	artlde	gestionnaire	fonction	se1Yice	Antenne	libellé du compte	montant
179	21848	RDM	313	H I		Projet automatisation médiathèque -Autres matériels de bureau et mobilier	20000,00
207	2031	UCDD	71	F2		Action transition etdévelonnement durable - Frais d'études	-2000,00
1003	21751	VOi	845	F8		Autres opérations de voirie - Réseaux de voiries	-18000,00
4581	45811001	FIN	01	CO		O"érations sous mandat - Dé,,,,.nses à subdiviser par mandat	2 591,10
150	2313	BAT	212	G I		Regroupement scolaire Fel et Chambois - Constructions	300000,00
3004	21751	VOi	845	[illegible]		Création piste cyclable Urou et Crennes - RéseauK de voiries	-138000,00
. . 5	2128	SADI	633			Office du tourisme hors les murs - Autres a encement et aména ements	-40000,00
• •	21838	SADI	633	[illegible]		Office du tourisme hors les murs - Autres matériel informatique	-43000,00
4002	2128	TOU	633			Parcours randonnée - rémlum-Autres a encements et aménagements	-21000,00
5200	21751	A55	734	F9		Entretien réseau eauK pluviales - Interventions 2025- RéseauK de voirie	-30000,00
1011	21828	TEC	020	X I		Acquisition et renouvellement véhicules - Autres matériels de transoort	-20000,00
1004	2051	051	020	X1		Acquisition et renouvellement matériel et mobilier - Concessions et droits similaires	-8000,00
155	21751	VOi	84S	F8		Aménagement nuartier des trois croix -Autres aménagement, et agencements	60000,00
2002	21311	UCDO	71	F2		Production et économies d'énergie - Constructions - Bâtiments administratifs	-60000,00
%	2031	ING	S52	J1		OPAH centre ville Argentan - Trun - Ecouché- Frais d'études	420000,00
2002	21311	UCDD	71	F2		Production et économies d'éne.je - Constructions - Bâtiments administratifs	-154000,00
56	2031	URB	518	F1		Rénovation urbaine "Uartier Vallée d'Auge - Frais d'études	-150000,00
4003	2313	BAT	442	J1		Centre territorial de santé A-gentan - constructions	-116000,00
4581	458127	FIN	01	CO		Opérations sous mandat - Dé"enses à subdiviser par mandat	21639,30

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:						24230,40(
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapltre/ opération	artide					
4582	45821001	FIN	01	CO	Opérations sous mandat - Recettes à subdiviser par mandat	2 591,10
21	21751	FIN	01	CO	Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux de voiries	21639,30

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET

Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-183-BF
Date de télétransmission ; 13110/2026
Date de réception préfecture : 1311012026

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-184-1-BF
Date de télétransmission: 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de gublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : O	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à !'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•r Vice-président;* VIEL Gérard, *2•m• Vice-président;* MADEC Boris, *3•m• Vice-président;* LE BRETON Vincent, 5•m• *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5•m• *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7•m• *Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, B'm• *Vice-présidente;* BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CH°ABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques; LAMBERT Hervé; LAMOTHE Patrick; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaêl ; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique; PILLU Sébastien; ROGER Nathalie; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4•m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline {pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; De STOPPELEIRE Stéphane; EUDE Marion; LEROUX Jean-Pierre; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-184	**Budget annexe assainissement collectif- Décision modificative n° 1**

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales;
Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits du budgets annexe assainissement collectif de l'exercice 2026;
Considérant qu'il est nécessaire de créer une nouvelle opération d'investissement n° 1015 « Réseau et station Boucé», distincte de l'opération n° 1007 « Travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif » ;
Considérant qu'il convient de redéployer un montant de 140 000 € de l'opération n' 1007 vers l'opération n' 1015, sans modification de l'enveloppe globale des crédits concernés;
Considérant qu'il convient également d'intégrer les écritures comptables annuelles d'amortissement, enregistrées aux chapitres 042 et 040, ainsi que les autres ajustements budgétaires nécessaires ;
Considérant que ces mouvements permettent d'assurer l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-184-1-BF
Date de télétransmission: 15/1012026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Considérant l'avis favorable de la commission n' 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative n' 1 du budget annexe assainissement collectif, conformément au tableau ci-après.

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:					15 865,53 €
nature		fonction	gestionnaire	libellé du compte	montant
chapitre	article				
042	6811	0	FIN	Dotations aux amortissements	9 926,00
011	6226	9	ASS	Honoraires	1212,53
023	023		FIN	Virement à la section d'investissement	4 727,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:					l S 865,S3 €
nature		fonction	gestionnaire	libellé du compte	montant
chapitre	article				
042	747	CO	FIN	Quote part subvention	14 653,00
78	7817	0	FIN	Reprise de provisions sur créances restant à recouvrer	1212,53

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT:					14653,00€
nature		fonction	gestionnaire	libellé du compte	montant
chapitre	article				
1007	2315	9	ASS	Travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif	-140 000,00
1015	2313	9	ASS	Réseau et station Boucé	140000,00
040	139188	0	FIN	Amortissement• subventions d'investissement	14 653,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:					14 6S3,00€
nature		fonction	gestionnaire	libellé du compte	montant
chapitre	article				
040	28153	0	FIN	Amortissements des immobilisations corporelles	9 926,00
021	021		FIN	Virement de la section d'exploitation	4 727,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET

Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-186-1-BF
Date de télétransmission: 15/10/2026
Date de réception préfecture: 15/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Vote Pour: 71 Contre: O Abstention : O	Date de publication 19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•' Vice-président;* VIEL Gérard, 2>m• *Vice-président;* MADEC Boris, Jém*e Vice-président;* LE BRETON Vincent, 5•m• *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5•m• *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7•m• *Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, a-m• *Vice-présidente;* BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÉRE Jean-Louis; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques; LAMBERT Hervé; LAMOTHE Patrick; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique; PILLU Sébastien; ROGER Nathalie; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4•m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); GASSEAU Brigitte, tO'm• *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRI ER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique); FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-185	**Budget annexe SPANC - Décision modificative n• 1**

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements des crédits inscrits au budget annexe SPANC de l'exercice 2026 afin de régulariser les inscriptions budgétaires au regard des dépenses constatées ou à venir;
Considérant que ces ajustements tiennent notamment compte de l'augmentation du nombre de contrôles réalisés dans le cadre du marché relatif à la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif;
Considérant que l'augmentation de cette activité génère également des recettes supplémentaires issues des redevances d'assainissement non collectif;
Considérant l'avis favorable de la commission n' 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-186-1-BF
Date de télétransmission: 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Article 1

D'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe SPANC, conformément au tableau ci-après.

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:					34916,00 €
nature		fonction	gestionnaire	libellé du compte	montant
chapitre	article				
011	62878	F9	ASS	Remboursement de frais à des tiers	1200,00
011	617	F9	ASS	Études et recherches	31500,00
011	6156	F9	ASS	Maintenance	806,00
011	6231	F9	CPJ	Annonces et insertions	1350,00
011	627	F9	FIN	Services bancaires	60,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:					34 916,00€
nature		fonction	gestionnaire	libellé du compte	montant
chapitre	article				
70	7062		ASS	redevances d'assainissement non collectif	34 916,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET

Le Président

Emmanuel FLOUVAT

Terres dArgenton
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président;* VIEL Gérard, 2•m• *Vice-président;* MADEC Boris, Jém• *Vice-président;* LE BRETON Vincent, s•m• *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6me *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7me *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 8me *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques; LAMBERT Hervé; LAMOTHE Patrick; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaêl; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, t()'me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-186	**Budget annexe mobilité - Décision modificative** n• 2

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n' 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'adopter la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-186-BF
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13110/2026

TOTAL D◊PENSES DE FONCTIONNEMENT:							
nature		gestionnain	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre	article						
042	6811	FIN		CO		Dotations aux amortissements	136,00
011	5ce1	FLU		F10		Fournitures non stockées - Eau, énergie	-136,00

TOTAL D◊PENSES D'INVESTISSEMENT:							136,00€
nature							
chapitre/ opération	article	gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
21	2188			XO		Autres immobilisations corporelles -Autres	136,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:						136,00C
nature						
chapitre/ opération	article	◊estlonnalre	fonction	service	llbellé du compte	montant
040	28033	FIN		CO	Amortissements des frais d'insertion	136,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET

Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

Accusé de rér:eption en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-186-BF
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à !'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•' Vice-président;* VIEL Gérard, 2'me *Vice-président;* MADEC Boris, J-me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, *fém• Vice-président;* ALLAIS Florentin, *5mr Vice-président;* JAUMET Laurence, *7•m• Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, IJ'm• *Vice-présidente;* BARBIER Philippe, gme *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaêl; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4me Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, *10'm• Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-187	**Budget annexe restauration territoriale - Décision modificative** n• 2

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n' 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'adopter la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-202S-187-BF
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13110/2026

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:							- <
nature		gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre	article						
023	023	FIN	01	XO		Virement à la section d'investissement	-22CXXlOO
011	60623	RES	020	G3	G3GENE	Fournitures non stockées - Alimentation	18480,00
011	60623	RES	020	G3	G31VA	Fournitures non stockées - Alimentation	3 520,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT:							- 22000,00€
nature		gestionnaire	fonction	servi;e	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre/ océration	artide						
21	21828	R'5	020	G3	G3GENE	Autres matériels de transport	-12 600,00
21	21828	RES	020	G3	G3TVA	Autres matériels de transport	-2400,00
21	2188	RES	020	G3	G3GENE	Autres immobilisations corporelles - Autres	-5880,00
21	2188	RES	020	G3	G3TVA	Autres immobilisations corporelles -Autres	-1120,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:						- 22000,00C
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre/ opération	article					
021	021	FIN	01	XO	Virement à la section de fonctionnement	-22CXXl,OO

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET

Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-20006B450-20261008-CC-2026-187 -BF
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-188-2-BF
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Terres dArgentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•' Vice-président;* VIEL Gérard, *2m• Vice-président;* MADEC Boris, *3m• Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5•m• *Vice-président;* ALLAIS Florentin, *6m• Vice-président;* JAUMET Laurence, 7•m• *Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, S'm• *Vice-présidente;* BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoit; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques; LAMBERT Hervé; LAMOTHE Patrick; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaêl ; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ém• *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck); LECHERBONNIER Louis; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe ; *De* STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-188	**Budget annexe Interventions économiques - Décision modificative n• 2**

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n' 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'adopter la décision modificative n' 2 du budget annexe Interventions économiques, conformément au tableau ci-après :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-188-2-BF
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture: 15/10/2026

TOTAL D PENSES DE FONCTIONNEMENT:							41225,00€
nature		gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre	artide						
042	6811	FIN	01	XO		Dotations aux amortissements	8473,00
011	635U	FIN	01	XO	J21ND	Impôts directs• Taxes foncières	18832,00
011	635U	FIN	00	J2	J2ATE	Impôts directs• Taxes foncières	3499,00
011	63513	FIN	00	J2	J2ATE	Impôts directs	973,00
011	63513	FIN	00	J2	J21ND	Impôts directs	9448,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:						41215,00€
oatu,e		;gestionnaire1fonctlon1		service1	libellé du compte	montant
chapitre	article					
042	*m*	FIN	01	CO	IRecettes et quote part des subventions d'Investissement transférables	41225,00

TOTAL DtPENSES D'INVESTISSEMENT:							17958,00€
nature		gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre/ opération	article						
040	139361	FIN	01	CO		Dotations d'équipement des territoires ruraux	41225,00
21	2188	FIN	01	CO		Autres immobilisations corporelles	-140Cl0,00
99	21321	BAT	020	FO		constructions - Immeubles de rapport	-9267,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:						17958,00€
nature		le;estionnain	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre/ opération	article					
040	281321	FIN	01	XO	Amortissement des constructions - Immeubles de rapport	8473,00
024	775	FIN	01	CO	Produit de cession des éléments d'actif	9485,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

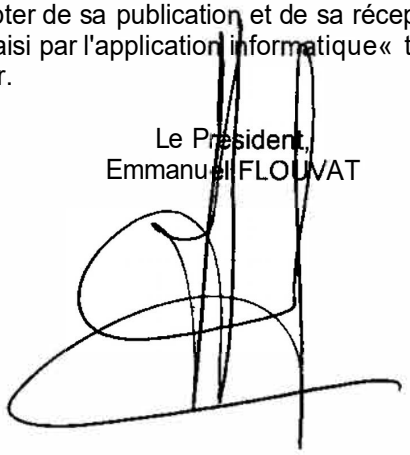

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-189-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d:Argentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de gublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1'" Vice-président;* VIEL Gérard, 2•m• *Vice-président;* MADEC Boris, J•me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, [•me *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5,m, *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7•me *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, a-m, *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanna (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, 4•me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10'me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

1CC-2026-189	**Subventions communautaires 2026**

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;
Considérant que dans le cadre de ses statuts ou en tant que partenaire du contrat de ville d'Argentan, Terres d'Argentan Interco est amenée à soutenir les associations participant à l'intérêt local ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 29 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'attribuer les subventions aux associations suivantes, pour l'année 2026 :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-189-DE
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

ASSOCIATION	SUBVENTION	INSCRIPTION BUDGETAIRE
Economique		
Hippodrome du Pays d'Argentan	**19685€**	Article 6574- EOO du BP
SOIS		
Jeunes sapeurs-Pompiers d'Argentan	**1800€**	Article6574-FIN du BP
Contrat de ville		
CEMEA	**1000€**	Article 6574- FIN du BP
Etape	**930€**	Article 6574- LOG du BP
Mobylis	**1000€**	Article 6574- FIN du BP
Les arts improvisés	**1000€**	Article 6574- FIN du BP

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-190-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à !'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1'" Vice-président;* VIEL Gérard, *2•m• Vice-président;* MADEC Boris, Jéme *Vice-président;* LEBRETON Vincent, *s•m• Vice-président;* ALLAIS Florentin, s•me *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7,me *Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, Llé^me *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g,me *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie; BALLON Michèle; BALOCHE Bernard; BARILLER Émeric; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4,m, Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, tO'^me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger); BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026_190	**M?difi ati n des statuts de la communauté de communes - Changement de denommatlon**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-20 ;
Considérant que la communauté de communes utilise aujourd'hui deux dénominations distinctes : « Terres d'Argentan Interco » (nom statutaire et administratif, présent dans nos documents officiels) et « Terres d'Argentan Normandie » (nom utilisé pour la communication externe) ;
Considérant que cette dualité, bien que fonctionnelle, dilue la visibilité et complexifie la reconnaissance du territoire, tant pour les partenaires que pour les administrés ;
Considérant le souhait d'uniformiser l'utilisation du nom de la communauté de communes, de simplifier les communications, d'affirmer l'ancrage normand et d'amplifier l'attractivité du territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-190-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Article 1
D'approuver la nouvelle dénomination « Terres d'Argentan Normandie ».

Article 2
D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes.

Article 3
De demander aux communes membres de bien vouloir délibérer sur ce changement statutaire.

Article 4
D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

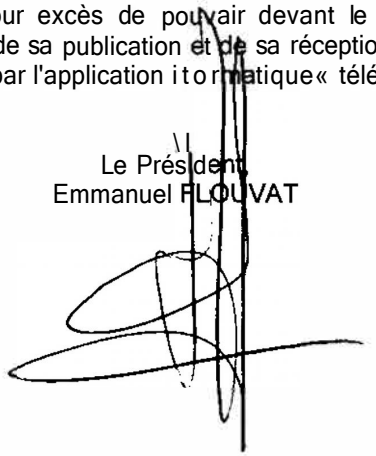

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-191-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de 12ublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1'" Vice-président;* VIEL Gérard, 2•me *Vice-président;* MADEC Boris, J•me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, s•'"" *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6•me *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7•me *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, L•m• *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•me *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÊDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaêl; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que su1212léant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, 4•me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); GASSEAU Brigitte, 1CJ•me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COU PRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-191	**Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-8 et L.5211-1 ;
Considérant que les conseils communautaires de communautés de communes comprenant au moins une commune de plus de 1 000 habitants ont l'obligation de se doter d'un règlement ;
Considérant qu'il convient de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil communautaire ;
Considérant que le règlement intérieur précise notamment les modalités de convocation, de tenue des séances, d'organisation des débats, de vote, ainsi que les droits des élus ;
Considérant qu'un tel document contribue à garantir la transparence et le bon déroulement des travaux du Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

♦♦♦2♦I68♦♦♦g25♦(18♦t-120 2S-191-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Article 1
D'adopter le règlement intérieur du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco annexé à la présente délibération.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-192-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	f 9 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•' Vice-président;* VIEL Gérard, 2•me *Vice-président;* MADEC Boris, Jéme *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5é"'' *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6•me *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7•me *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, Ué•me *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie; BALLON Michèle; BALOCHE Bernard; BARILLER Émeric; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÊRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que su1212léant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4•m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10é•m• *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne {pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2D26-192	**Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges et lycée situés sur le territoire communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33;
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.421-14 et suivants, et R.421-33;
Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein de chaque conseil d'administration des collèges et lycée du territoire communautaire ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-192-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Article 1
De désigner, pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Jean-Rostand (Argentan), Monsieur Boris MADEC comme représentant titulaire et Monsieur Philippe BARBIER comme représentant suppléant.

Article 2
De désigner, pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège François-Truffaut (Argentan), Madame Chayma CHAMRANI, comme représentante titulaire et Monsieur Jacques LESEUR comme représentant suppléant.

Article 3
De désigner, pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Georges-Brassens (Écouché-les-Vallées), Madame Michèle BALLON comme représentante titulaire et Madame Véronique MEYER comme représentante suppléante.

Article 4
De désigner, pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège André-Malraux (Trun), Monsieur Vincent LEBRETON comme représentant titulaire et Monsieur Yohann MOREAU comme représentant suppléant.

Article 5
De désigner, pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée Mézeray-Gabriel (Argentan), Madame Laurence JAUMET comme représentante titulaire et Monsieur Corentin TRANCHANT comme représentant suppléant.

Article 6
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de récepUon en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-193-DE
Date de télétransmission: 13110/2026
Date de réception préfecture : 13110/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de 11ublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à !'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1'" Vice-président;* VIEL Gérard, 2•m• *Vice-président;* MADEC Boris, 3me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5'm• *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6me *Vice-président;* JAUMET Laurence, *7me Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, *ame Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, gme *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que SURRléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, 4me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, *tO'm• Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck); LECHERBONNIER Louis; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-193	**Désignation d'un représentant au sein du au sein de la commission consultative de l'énergie de l'Orne**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loin° 2015-992 du 17 août 20215 relative à la transition énergétique pour la croissance verte;
Considérant la création par le Territoire d'Énergie Orne (TE61) d'une commission consultation de l'énergie de l'Orne ;
Considérant que cette commission a pour vocation de favoriser les échanges entre les collectivités sur les enjeux énergétiques du territoire, notamment en matière de transition énergétique, de planification, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de la demande en énergie, de mobilité décarbonée et d'évolution des réseaux ;
Considérant que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco est représentée par un délégué au sein de cette commission ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;

W-ltoiea: 6 s Obitt%e26-193-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfacture: 13/10/2026

Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
De désigner Monsieur Gérard VIEL en tant que délégué pour représenter la communauté de communes Terres d'Argentan Interco au sein de la commission consultation de l'énergie de l'Orne instituée par le Territoire d'Énergie Orne.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

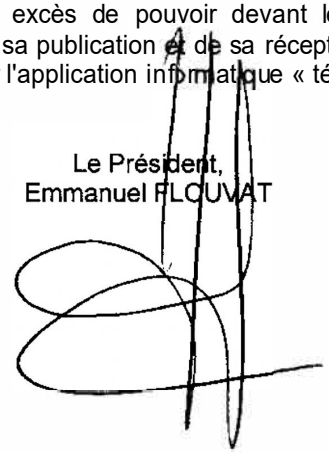

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-194-DE
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 1311012026

Terres d:Argentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1er Vice-président;* VIEL Gérard, *2e Vice-président;* MADEC Boris, *3ème Vice-président;* LEBRETON Vincent, *5e Vice-président;* ALLAIS Florentin, *5me Vice-président;* JAUMET Laurence, *7e Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8ème Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9me Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4me Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, *10""' Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-194	**Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10;
Vu la loin' 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement;
Vu la loin' 2000-614 du 5juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage;
Vu la loi n' 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Considérant que les communes de plus de 5 000 habitants d'organiser les conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur leur territoire, dans le cadre d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;
Considérant que la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale depuis le 1er janvier 2017 ;
Considérant le projet de schéma proposé pour la période 2026-2032 ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-194-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'émettre un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sous réserve d'un accompagnement conséquent de l'État sur l'aspect financier et foncier.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

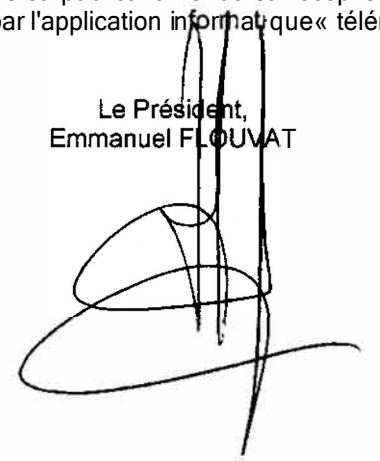

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-195-DE
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d:A.rgentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président;* VIEL Gérard, 2ème *Vice-président;* MADEC Boris, 3ème *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 4ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5ème *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, 9ème *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÊDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÊRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4ème Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine {pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

1CC-2026_195	**Avenant n• 2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Prolongation au 31 decembre 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) co-signée par l'État, le Département et Terres d'Argentan Interco en date du 9 octobre 2021 ;
Vu l'avenant n• 1 à la convention d'OPAH co-signée par l'État, le Département et Terres d'Argentan Interco en date du 18 octobre 2024 ;
Considérant la nécessité de renforcer la lutte contre l'habitat insalubre et/ou très dégradé ;
Considérant les programmes de redynamisation Action Cœur de Ville (Argentan) et Petites Villes de Demain (Ecouché-les-Vallées et Trun) ;
Considérant l'étude pré-opérationnelle Pacte Territorial en cours visant à lancer un Pacte Territorial en janvier 2027 ;
Considérant l'enjeu d'éviter toute coupure du service public ;

;i♦♦tio%♦♦♦♦026108♦♦c♦o26-195-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Considérant l'objectif d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire avec des logements de qualité en vue de sa redynamisation ;
Considérant l'objectif de valoriser le patrimoine immobilier et son impact visuel direct sur l'ambiance du territoire ;
Considérant l'avis favorable de la commission C4 Urbanisme, aménagement, habitat et gens du voyage du 23 septembre 2026 ;
Sous réserve de la validation du siège de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat à Paris ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver l'avenant n° 2 à la convention partenariale d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre Terres d'Argentan Interco, et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Boris MADEC, 3ème vice-président délégué, à signer ledit avenant à la convention, à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président
Emmanuel FLOUVAT

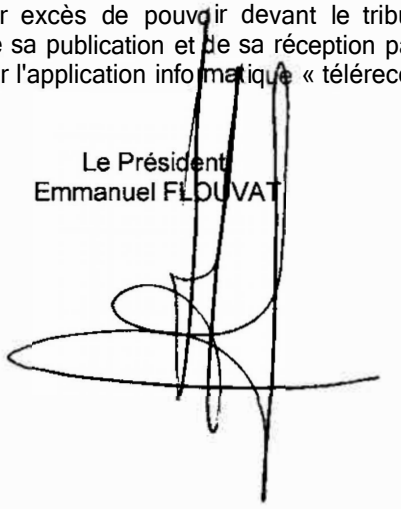

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-196-DE
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre **2026**

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de gublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•' Vice-président;* VIEL Gérard, 2me *Vice-président;* MADEC Boris, 3me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, !jéme *Vice-président;* ALLAIS Florentin, *s•m• Vice-président;* JAUMET Laurence, 7me *Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, gme *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, t()"me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel {pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne {pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-196	**Avenant n' 2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Prolongation au 31 décembre 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 O;
Vu la convention d'OPAH-RU cc-signée par l'Etat, le Département, Terres d'Argentan Interco, la Ville d'Argentan et la Banque des Territoires en date du 9 octobre 2021 ;
Vu l'avenant n'1 à la convention d'OPAH-RU cc-signée par l'Etat, le Département, Terres d'Argentan Interco, la Ville d'Argentan, la Ville d'Écouché-les-Vallées, la Ville de Trun et la Banque des Territoires en date du 22 août 2025 ;
Considérant la nécessité de renforcer la lutte contre l'habitat insalubre/ très dégradé ;
Considérant les programmes de redynamisation Action Cœur de Ville (Argentan) et Petites Villes de Demain (Écouché-les-Vallées et Trun) ;
Considérant l'élude pré-opérationnelle OPAH-RU en cours visant à lancer une nouvelle OPAH-RU en janvier 2027 ;
Considérant l'enjeu d'éviter toute coupure du service public ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-196-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 1J/1012026

Considérant l'objectif d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire avec des logements de qualité en vue de sa redynamisation ;
Considérant l'objectif de valoriser le patrimoine immobilier et son impact visuel direct sur l'ambiance du territoire ;
Considérant l'avis favorable de la commission C4 Urbanisme, aménagement, habitat et gens du voyage du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver l'avenant n' 2 à la convention partenariale d'OPAH-RU entre Terres d'Argentan Interco, la Ville d'Argentan, les communes d'Écouché-les-Vallées et Trun, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires).

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Boris MADEC, 3ème vice-président délégué, à signer cet avenant à la convention, à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

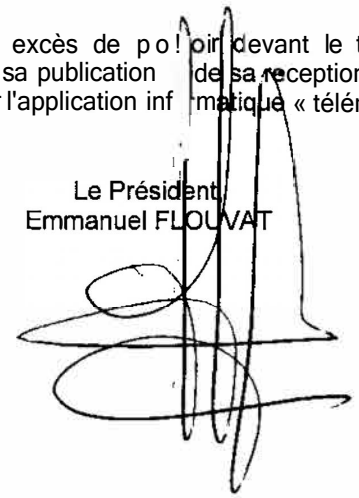

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-197-DE
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 1311012026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1., Vice-président;* VIEL Gérard, 2ème *Vice-président;* MADEC Boris, *3ème Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, *5ème Vice-président;* JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, 9ème *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques; LAMBERT Hervé; LAMOTHE Patrick; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que SUD.!léant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4ème Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger); BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026_197	**A enant . 2 à la convention dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' derogatoire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10;
Vu le code de l'énergie ;
Vu la loin• 2021-1104 du 22 aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » ;
Vu la délibération de l'Agence Nationale de l'Habitat n• 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' ;
Vu la délibération communautaire n° CC-2024-172 du 12 décembre 2024 concernant la convention avec INHARI au titre du déploiement du Pacte Territorial France Rénov' dérogatoire ;
Vu la délibération de Terres d'Argentan Interco n• CC-2025-205 du 2 décembre 2025 concernant la convention avec INHARI au titre du déploiement du Pacte Territorial France Rénov' dérogatoire ;
Considérant que la convention établie entre Terres d'Argentan Interco et INHARI dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' dérogatoire arrive à échéance le 30 septembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-197-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Considérant l'avis favorable de la commission C4 Urbanisme, aménagement, habitat et gens du voyage du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver l'avenant n' 2 à la convention avec INHARI, représentant avec les associations Soliha Territoires en Normandie et le CDHAT, l'Espace Conseil France Rénov dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' Dérogatoire.

Article 2
De dire que les crédits de 3 875 € HT sont inscrits annuellement au budget de la Direction Développement du Territoire : ING - 518 - 20422 - J1 - opération 169.

Article 3
D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Boris MADEC, 3•m• vice-président délégué, à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Article 4
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

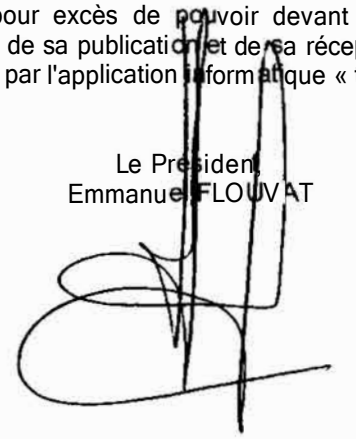

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261 00S-CC-2026-19S-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de Qublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président;* VIEL Gérard, *2me Vice-président;* MADEC Boris, 3'"" *Vice-président;* LEBRETON Vincent, *sme Vice-président;* ALLAIS Florentin, t*éme Vice-président;* JAUMET Laurence, *7•m• Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, L*éme Vice-présidente;* BARBIER Philippe, *gme Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que SUQQléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanna (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4me Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, t*Qéme Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-198	**Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2027-2031**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1 (relatif aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants;
Vu la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville, notamment ses titres I et III;
Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains;
Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement;
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat;
Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au Programme d'intérêt Général ;
Considérant les programmes de redynamisation Action Cœur de Ville (Argentan) et Petites Villes de Demain (Écouché-les-Vallées et Trun) ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-198-DE
Date de télétransmission : 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Considérant l'échéance de l'actuelle OPAH-RU d'Argentan, Écouché-les-Vallées et Trun prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 ;
Considérant les besoins identifiés par l'étude pré-opérationnelle engagée fin 2025, portant notamment sur la lutte contre l'habitat indigne et la vacance, l'accompagnement des ménages modestes et très modestes, la rénovation des copropriétés et l'amélioration de la performance énergétique du parc privé ;
Considérant l'intérêt, pour le territoire, de poursuivre une politique ciblée de renouvellement urbain sur les centres-villes d'Argentan, Ecouché-les-Vallées et Trun, en complément du Pacte territorial France Rénov' porté à l'échelle intercommunale ;
Considérant l'avis favorable de la commission C4 urbanisme, aménagement, habitat et gens du voyage du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'Argentan, Écouché-les-Vallées et Trun, entre Terres d'Argentan Interco, les communes d'Argentan, d'Écouché-les-Vallées et de Trun, l'État et l'Anah, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031.

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Boris MADEC, 3ème vice-président délégué, à signer la convention ainsi que tout document et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre, y compris ses avenants éventuels.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-199-DE
Date de télétransmission: 13110/2026
Date de réception préfecture: 13/1012026

Terres dArgentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de RUblication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : O	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président;* VIEL Gérard, 2•m• *Vice-président;* MADEC Boris, 3me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, *5,m, Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6•me *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7me *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *Lém• Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *g,m, Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que SURRléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, 4•me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); GASSEAU Brigitte, t()!me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurian ne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

1CC-2026_199	**C!)nvention de Pacte territ_orial France Rénov' entre Terres d'Argentan Interco, l'Etat et l'Anah pour la période 2027-2031**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1 (relatif aux programmes d'intérêt général), L. 321-1 et suivants et R. 321-1 et suivants;
Vu le règlement général de !'Agence nationale de l'habitat ;
Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par Terres d'Argentan Interco le 13 mars 2018 ;
Vu la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat conclue entre l'Anah, l'État et le Conseil régional de Normandie le 11 octobre 2024 ;
Considérant l'échéance des dispositifs OPAH, OPAH-RU et Pacte Territorial Dérogatoire actuellement en vigueur sur le territoire de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant la nécessité de poursuivre l'accompagnement des ménages, notamment les plus modestes, dans leurs projets de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement et au handicap, et de traitement de l'habitat indigne ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-199-DE
Date de télétransmission : 13110/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Considérant la volonté de Terres d'Argentan Interco de maintenir, au-delà du socle obligatoire prévu par la réforme du Pacte territorial France Rénov', un volet d'accompagnement gratuit et neutre en faveur des ménages modestes et très modestes ;
Considérant l'intérêt, pour le territoire, de disposer d'un guichet unique du service public de la rénovation de l'habitat, accessible à l'ensemble des ménages quel que soit leur niveau de ressources ;
Considérant l'avis favorable de la commission C4 Urbanisme, aménagement, habitat et gens du voyage du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver la convention de Pacte territorial France Rénov' (Programme d'intérêt Général) entre Terres d'Argentan Interco, l'État, l'Anah et le Département de l'Orne, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031.

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Boris MADEC, 3ème vice-président délégué, à signer la convention ainsi que tout document et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre, y compris ses avenants éventuels.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel PLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-2026100S-CC-2026-200-DE
Date de télétransmission : 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/1012026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	t 9 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président;* VIEL Gérard, 2ème *Vice-président;* MADEC Boris, 3ème *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6ém, *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, a-m, *Vice-présidente;* BARBIER Philippe, gème *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanna (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, 4ème *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, tJém• *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline {pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-200	**Lancement d'un marché public pour l'animation de !'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine (OPAH-RU) et du Pacte Territorial**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 O;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants et R.327-1 ;
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par la communauté de communes Terres d'Argentan Interco le 26 février 2026 ;
Vu la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat conclue entre l'Anah, l'État et le Conseil régional de Normandie le 11 octobre 2024 ;
Considérant l'échéance des dispositifs OPAH, OPAH-RU et Pacte Territorial Dérogatoire actuellement en vigueur sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-200-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/1012026

Considérant les diagnostics sur l'état du logement établis par l'élude pré-opérationnelle du Pacte Territorial et de l'OPAH-RU ;
Considérant la nécessité de poursuivre l'accompagnement des ménages, notamment les plus modestes, dans leurs projets de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement et au handicap, et de traitement de l'habitat indigne ;
Considérant la volonté de Terres d'Argentan Interco de maintenir, au-delà du socle obligatoire prévu par la réforme du Pacte Territorial France Rénov', un volet d'accompagnement gratuit et neutre en faveur des ménages modestes et très modestes ;
Considérant l'intérêt, pour le territoire, de disposer d'un guichet unique du service public de la rénovation de l'habitat, accessible à l'ensemble des ménages quel que soit leur niveau de ressources ;
Considérant les projets d'OPAH-RU et de Pacte Territorial dans le cadre de la stratégie territoriale de redynamisation ;
Considérant le montant estimatif du marché fixé à 1 420 000 € HT pour les 5 ans ;
Considérant la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;
Considérant l'avis favorable de la commission C4 Urbanisme, aménagement, habitat et gens du voyage du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), afin de réaliser une prestation de suivi/animation/accompagnement des porteurs de projets du Pacte Territorial sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et de l'OPAH-RU sur les centres-villes d'Argentan, d'Écouché-les-Vallées et de Trun.

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à la passation du marché, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à son exécution.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informalique« télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel PLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-201-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: 0 Abstention : 0	t 9 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président;* VIEL Gérard, 2ème *Vice-président;* MADEC Boris, 3ème *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6ème *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, 9ème *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4,m, Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck); LECHERBONNIER Louis; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BEAUVAIS Philippe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-201	**Précisions sur l'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » - Ajout des opérations de restauration immobilière (ORI)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16;
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.300-1 et L.313-4 et suivants;
Vu l'arrêté préfectoral n° 111-16-00084 du 17 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Argentan Intercom et énumérant les compétences alors exercées par Argentan Intercom ;
Vu la délibération n° D2018-89 ADM du 25 septembre 2018 précisant l'intérêt communautaire de certaines compétences obligatoires ;
Considérant que l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales dispose que les communautés de communes exercent notamment la compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » ;
Considérant que l'intérêt communautaire constitue la ligne de partage entre les actions relevant de la compétence de la communauté de communes et celles demeurant de la compétence des communes membres;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-201-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13110/2026

Considérant !'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du 9 octobre 2021 au 8 octobre 2026 et sa prolongation du 9 octobre 2026 au 31 décembre 2026 ;
Considérant l'OPAH-RU 2027-2031 en préparation ;
Considérant le programme de redynamisation Action Cœur de Ville sur la commune d'Argentan et ses volets sur l'amélioration de l'habitat et sur l'amélioration de l'espace urbain ;
Considérant le programme de redynamisation Petites Villes de Demain sur les communes d'Écouché-les-Vallées et de Trun et ses volets sur l'amélioration de l'habitat et sur l'amélioration de l'espace urbain ;
Considérant les biens recensés par la commission de lutte contre l'habitat indigne en date du 19 juin 2025;
Considérant que les opérations de restauration immobilière définies à l'article L.313-4 du code de l'urbanisme concourent notamment à la remise en état, à l'amélioration, à la rénovation et à la réhabilitation des immeubles, ainsi qu'à la lutte contre l'habitat dégradé et à l'amélioration des conditions d'habitabilité et de sécurité ;
Considérant que l'article L.300-1 du code de l'urbanisme inscrit notamment parmi les objectifs des actions et opérations d'aménagement la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, le renouvellement urbain ainsi que la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti ;
Considérant que la conduite d'opérations de restauration immobilière présentant un enjeu dépassant le seul intérêt communal participe à la mise en œuvre d'une politique cohérente d'aménagement et de requalification du territoire communautaire ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de compléter la définition de l'intérêt communautaire relative à la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » afin d'y intégrer les opérations de restauration immobilière sur les communes d'Argentan, d'Écouché-les-Vallées et de Trun ;
Considérant l'avis favorable de la commission C4 Urbanisme, aménagement, habitat et gens du voyage du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
De compléter l'intérêt communautaire défini à l'article 1 de la délibération n° D2018-89 ADM en date du 25 septembre 2018 relative à la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » comme suit :

Compétence obligatoire :

1) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
Conception, coordination et conduite d'opérations de renouvellement urbain, d'opérations d'aménagement structurantes et des zones d'aménagement concerté.
La définition, la conduite et la réalisation des opérations de restauration immobilière (OR/) au sens des articles L.313-4 et suivants du code de l'urbanisme sur les communes d'Argentan, d'Écouché-les-Vallées et de Trun.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-202-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs: 7 Votants: 71	Pour: 71 Contre: o Abstention : O	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, 1er *Vice-président;* VIEL Gérard, *2ème Vice-président;* MADEC Boris, *3ème Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6ème *Vice-président;* JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente;* BARBIER Philippe, 9ème *Vice-président;* ALEXANDRE Anne-Sophie; BALLON Michèle; BALOCHE Bernard; BARILLER Émeric; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; DELABASLE Stanislas ; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Sa'fd ; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques; LAMBERT Hervé; LAMOTHE Patrick; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie; RUPPERT Roger; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle; TRANCHANT Corentin; TURBOUT Bruno; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4ème Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; De STOPPELEIRE Stéphane; EUDE Marion; LEROUX Jean-Pierre; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026_202	**Convention de partenariat relative aux l!ubventions de l'État au titre du fonds vert mesure spécifique Plan Climat-Air-Energie Territorial**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211 -10;
Considérant le programme d'actions porté et mis en œuvre par la Ville d'Argentan éligible à la mesure fonds vert spécifique PCAET porté Terres d'Argentan Interco : Relamping des 3 terrains de tennis couverts du stade Gérard Saint d'Argentan, Relamping terrains annexes extérieur de foot du stade Gérard Saint d'Argentan, Rétrofit d'un véhicule thermique Diesel en électrique;
Considérant que le montant estimatif de ce programme s'élève à 110 782.50 € HT, soit 132 939 € TTC ;
Considérant le bien-fondé du programme susmentionné qui consiste à mettre en œuvre des projets de transition écologique sur le territoire de Terres d'Argentan Interco ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

♦♦♦♦ft4♦♦♦ib♦♦g2s♦Ob8♦♦g202s-202-DE
Date de télétransmission: 15/10/2026
Date de réception préfecture: 15110/2026

Article 1
D'approuver la convention de partenariat relative aux subventions de l'État au titre du fonds vert mesure spécifique Plan Climat-Air-Energie Territorial entre la ville d'Argentan et Terres d'Argentan Interco.

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

♦6♦♦Ito%♦♦♦♦g♦6♦♦g♦g2i26-203-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour:72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président* ; VIEL Gérard, 2éme *Vice-président;* MADEC Boris, J-m• *Vice-président;* LEBRETON Vincent, s•m• *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5me *Vice-président* ; JAUMET Laurence, 7•m• *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, a-m• *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOU LLI ER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaêl ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanna (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, 4me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, t(Jé^me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRI ER Daniel (pouvoir à COU PRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine {pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-203	**Avenants n' 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement** du **quartier des Trois Croix de la ville d'Argentan**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7;
Vu la délibération du bureau communautaire n' BC-2024-031 du 19 décembre 2024 portant lancement du marché de travaux relatif au réaménagement du quartier des Trois Croix de la ville d'Argentan ;
Considérant la nécessité de procéder à des prestations supplémentaires afin d'assurer la qualité des aménagements réalisés, de répondre aux contraintes constatées sur site, d'améliorer le fonctionnement des espaces publics créés et de mettre à niveau 4 chambres de télécommunication ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer des avenants avec les titulaires du marché ;
Considérant l'avis favorable de la commission C3 Infrastructures, voirie, éclairage public, bâtiments du 23 septembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-203-DE
Date de télétransmission : 1311012026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver les deux avenants suivants relatifs au marché de travaux pour le réaménagement du quartier des Trois Crois de la ville d'Argentan :

DÉSIGNATION DU LOT	TITULAIRE	MONTANT SUPPLÉMENTAIRE	TAUX D'AUGMENTATION	MONTANT FINAL DU LOT
Lot 1 - Aménagement de la voirie	MASTELLOTTO SAS	57 934,46 € HT 69 521,35 € TTC	3,64%	1 651 016,00 € HT 1981219,20€TTC
Lot2 - Éclairage public et feux tricolores	GTCA	5 200€ HT 6 240€ TTC	2.39 %	222 409.00 € HT 266 890.80 € TTC

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Gérard VIEL, 2•m• vice-président délégué, à signer l'ensemble des avenants.

Article 3
De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement.

Article 4
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-2024-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/1012026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour:72 Contre: 0 Abstention : 0	t 9 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président* ; VIEL Gérard, *2•m• Vice-président;* MADEC Boris, J•me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5me *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6me *Vice-président* ; JAUMET Laurence, 7•m• *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, IJ'm• *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIERAlain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, 4me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); GASSEAU Brigitte, tQ'me *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC. 2026_204	**Avenants au marc_hé de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension de l'école de Chambois**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 O ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7;
Vu la délibération du Bureau communautaire n° BC-2025-002 du 16 janvier 2025 portant lancement du marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'agrandissement de l'école maternelle et primaire de la commune de Chambois (commune déléguée de Gouffern-en-Auge) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2026-079 du 26 février 2026 portant adoption des avenants n° 1 relatifs au marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'agrandissement de l'école maternelle et primaire de la commune de Chambois (commune déléguée de Gouffern-en-Auge) ;
Considérant la nécessité de procéder à des prestations modificatives ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer des avenants avec les titulaires du marché ;
Considérant l'avis favorable de la commission C3 Infrastructures, voirie, éclairage public, bâtiments du 23 septembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-2024-DE
Dale de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver les onze (11) avenants suivants relatifs au marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de l'école maternelle et primaire de la commune de Chambois (commune déléguée de Gouffern-en-Auge).

DÉSIGNATION DU LOT	TITULAIRES	MONTANTS	TAUX	MONTANTS FINAUX DES LOTS
Lot 1 - Locaux temporaires	KILOUTOU	-4 409.48 € HT -5291.38 € TTC	-3.22 %	132 667.18 € HT 159 200.62 € TTC
Lot 2 - Désamiantage	ETS MASCI	-6 400.00 € HT -7 680.00€ TTC	-9.62 %	60 100.00 € HT 72 120.00 € TTC
Lot 3 - VRD -Espaces verts	LAWSON	3 056.90€ HT 3 668.28 € TTC	6.38 %	50 952.16 € HT 61 142.59 € TTC
Lot 4 - Démolition- **Maçonnerie**	EBM CONSTRUCTION	0.00€ HT 0.00€ TTC	**0 %**	323 071.80 € HT 387 686.16 € TTC
Lot 6 - Couverture - Étanchéité	MICARD	2 050.30€ HT 2 460.36 € TTC	2.14%	97 983.01 € HT 117 579.61 € TTC
Lot 7 - Menuiseries extérieures -Serrurerie	SPBM	830.70€ HT 996.84€TTC	1.01 %	83 035.70 € HT 99 642.84 € TTC
Lot 8 - Platerie -Isolation	MAILHES POTTIER	173.22€ HT 207.86 €TTC	0.23%	74 033.42 € HT 88 840.10 € TTC
Lot 11 - Carrelage -Fa'fenoe	SCHMITT	406.80€ HT 488.16€TTC	1.96%	21 116.20 € HT 25 339.44 € TTC
Lot 12 - Peinture	GOUIN PEINTURE	2250.00€ HT 2 700.00€ TTC	10.62 %	23 445.14€ H.T 28134.17€TTC
Lot 14 - Électricité	VOLTEC	840.89€ HT 1 009.07 € TTC	0.92 %	92 067.77 € HT 110481.33 € TTC
Lot 15-Plomberie- Chauffaae -Ventilation	ÉLAIRGIE	1 413.80 € HT 1 696.56 € TTC	1.13 %	126 723.26 € HT 152 067.91 € TTC

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Gérard VIEL, z•m• vice-président délégué, à signer l'ensemble des avenants.

Article 3
De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

Article 4
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen» accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-205-DE
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/1012026

Terres d;t:\rgentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour: 72 Contre: O Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à !'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•' Vice-président* ; VIEL Gérard, :,,me *Vice-président;* MADEC Boris, Jém• *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5•me *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5•me *Vice-président* ; JAUMET Laurence, 7•m• *Vice-présidente;* CHOQUET Brigitte, IJ'm• *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•me *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; De STOPPELEIRE Stéphane; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOU LLI ER Karim ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann; MOREL Angélique; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, 4•me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); GASSEAU Brigitte, *10'm• Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRI ER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurian ne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

cc-2026_205	**Groupement de commandes avec la ville d'Arqentan concernant un marché de services de broyage des réserves foncières, des délaissés et des accotements**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu le projet de convention de groupement de commandes ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan afin de passer et d'exécuter un marché de services de broyage des réserves foncières, des délaissés et des accotements ;
Considérant l'avis favorable de la commission « Cycle de l'eau » (assainissement, eaux pluviales, GEMAPI) du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-205-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/1012026

Article 1
De créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan pour la passation et l'exécution d'un marché de services de broyage des réserves foncières, des délaissés et des accotements (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes).

Article 2
De désigner la ville d'Argentan, représentée par son adjoint délégué aux finances, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

Article 3
D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

Article 4
D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être **saisi** par l'application informatique« télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

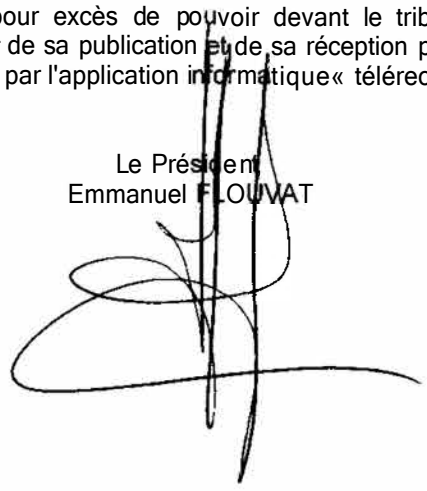

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-206-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour:72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à !'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1•' Vice-président* ; VIEL Gérard, *2•me Vice-président;* MADEC Boris, *3•me Vice-président;* LE BRETON Vincent, *s•me Vice-président;* ALLAIS Florentin, *5,m, Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7•me Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *Ué•• Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *g•m• Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; De STOPPELEIRE Stéphane; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOU LLI ER Karim ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4•m• Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); GASSEAU Brigitte, *1Qé•me Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRI ER Daniel (pouvoir à COUP RIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurian ne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-206	**Groupement de commandes avec le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan concernant un marché de travaux relatif à la réhabilitation totale des réseaux d'eaux usées et d'eau ootable de la rue du 6 Juin à Argentan**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu le projet de convention de groupement de commandes ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec le SMAEP de Terres d'Argentan afin de passer un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du 6 Juin à Argentan ;
Considérant l'avis favorable de la commission C5 Cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales, GEMAPI) du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

♦♦ttoi♦♦♦♦g♦6♦()8iët2026-206-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13110/2026

Article 1
De créer un groupement de commandes entre le SMAEP de Terres d'Argentan et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco pour la passation d'un marché de travaux relatif la réhabilitation totale des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la rue du 6 Juin à Argentan.

Article 2
De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier le marché au nom des membres du groupement de commandes et de gérer les contentieux éventuels dans le cadre de la passation du marché.

Article 3
D'autoriser à ce que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens, soit celle du coordonnateur.

Article 4
D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

♦♦♦i♦%♦I♦♦]♦5♦(1g♦♦♦2s-201-1-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d:Argentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour: 72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président* ; VIEL Gérard, 2'm• *Vice-président;* MADEC Boris, Jème *Vice-président;* LEBRETON Vincent, s•m• *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 5me *Vice-président* ; JAUMET Laurence, 7•m• *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 13m• *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, g•m• *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, 4•me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, tO'me *Vice-présidente* {pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026_207	**Lance nt** d'un **marché de travaux pour_ la réhabilitation de réseaux d'assam1ssement et d'eau potable rue** du 6 Jum **à Argentan**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7;
Considérant la nécessité de réhabiliter les réseaux d'eau potable et d"assainissement avant la réfection de la chaussée rue du 6 Juin à Argentan ;
Considérant le budget estimatif de ces travaux, estimés à 290 000 € HT, soit 348 000 € TTC ;
Considérant la nécessité de recruter les entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour permettre la réalisation des travaux ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;
Considérant l'avis favorable de la commission C5 Cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales, GEMAPI) du 23 septembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-207-1-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de travaux, en procédure adaptée, pour la réhabilitation totale des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la rue du 6 Juin à Argentan.

Article 2
De préciser que le marché de travaux, estimé à 290 000 € **HT,** est décomposé comme suit :

DESCRIPTION	ESTIMATION		VENTILATION	
			CDC	SIAEP
Réhabilitation de réseaux d'assainissement et d'eau potable en domaine public	290 000 € **HT**	348 000€TTC	204 000 € TTC	144 000 € TTC

Article 3
D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Didier SOCKEEL, 4ème vice-président délégué, à signer les pièces relatives à la passation du marché, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à son exécution.

Article 4
De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Article 5
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine **BRILLET**

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-208-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de gublication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour:72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président* ; VIEL Gérard, ;?me *Vice-président;* MADEC Boris, 3me *Vice-président;* LE BRETON Vincent, 5•"" *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6•"" *Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7m• Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, Lém• *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, gm• *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4•"" Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ém• *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger); BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy {pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026_208	**Avenant n• 1 à la c? vention de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10;
Considérant la volonté de simplifier la facturation de l'eau et de l'assainissement auprès des abonnés ;
Considérant le projet d'avenant à la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement ;
Considérant l'avis favorable de la commission C5 Cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales, GEMAPI) du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver les termes de l'avenant n' 1 à la convention de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement.

;toi g 5 ()8 ê%'ô26-2os-□ E
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Article 2
D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Didier SOCKEEL, 4em, vice-président délégué, à signer la convention.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-209-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de (lUblication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour: 71 Contre: 1 Abstention : O	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président* ; VIEL Gérard, ;?ème *Vice-président;* MADEC Boris, J<me *Vice-président;* LEBRETON Vincent, sme *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6me *Vice-président* ; JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, Uème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, gème *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann; MOREL Angélique; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que SU(l(lléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, 4me *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger); BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

1 CC-2026_209	**Majora i n de la redev nce en cas de non-conformité d'une installation d'assam1ssement collectif**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.2224-12 ;
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L.1331-8 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n' D2021-190 ASS du 15 décembre 2021 approuvant le nouveau règlement de service assainissement collectif à compter du 1 " février 2022 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n' CC-2024-114 du 25 juin 2024 approuvant la modification de l'article 9 du règlement de service assainissement collectif;
Vu la délibération du conseil communautaire n' CC-2026-012 du 05 février 2026 approuvant la modification de l'article 21 du règlement de service assainissement collectif;
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements rédactionnels afin de pouvoir appliquer les pénalités financières en cas de non-conformité ;
Considérant l'avis favorable de la commission C5 Cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales, GEMAPI) du 23 septembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-209-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de récaption préfecture: 13/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
De fixer, en cas de non-conformité d'une installation d'assainissement collectif, à 400 % la majoration de la somme au moins équivalente à la redevance assainissement.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

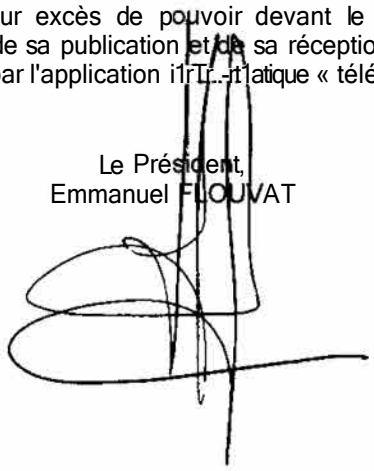

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-210-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour:72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à !'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1er Vice-président* ; VIEL Gérard, *2ème Vice-président;* MADEC Boris, *3ème Vice-président;* LEBRETON Vincent, *5ème Vice-président;* ALLAIS Florentin, *5ème Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7ème Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8ème Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9ème Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÉDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÉRÉ Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENl Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire; LEPLAT Marie-Laure; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaêl; LEVILLAIN Franck; LOLIVIERAlain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanna (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4ème Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, *10ème Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents: ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026_210	**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif-Année 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-5 et D.2224-7 et ses annexes V et VI ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.213-2 ;
Considérant l'obligation règlementaire de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif;
Considérant la nécessité de présenter ce rapport sur le prix et la qualité du service public à l'assemblée délibérante ;
Considérant l'avis favorable de la commission CS Cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales, GEMAPI) du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-210-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Article 1
De valider et d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Terres d'Argentan Interco au titre de l'année 2025.

Article 2
De transmettre aux services préfectoraux ledit rapport ainsi que la présente délibération.

Article 3
De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Article 4
De renseigner et publier les indicateurs de performance SISPEA.

Article 5
De dire que l'intégralité du rapport est consultable au siège administratif de Terres d'Argentan Interco.

Article 6
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

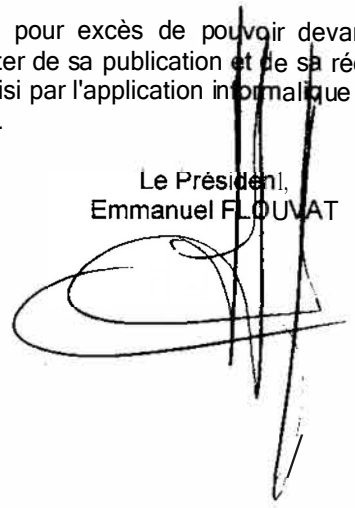

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261 00S-CC-2026-211-DE
Date de télétransmission : 13/1012026
Date de réception préfecture : 1311012026

Terres d:A.rgentan
INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour:72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1'" Vice-président* ; VIEL Gérard, *2•m• Vice-président;* MADEC Boris, *3me Vice-président;* LEBRETON Vincent, *5m, Vice-président;* ALLAIS Florentin, *6me Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7•m• Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *lJme Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *g•m• Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIERAlain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4me Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, *t()!me Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-211	**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) -Année 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-5 et D.2224-7 et ses annexes V et VI ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.213-2 ;
Considérant l'obligation règlementaire de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif ;
Considérant la nécessité de présenter œ rapport sur le prix et la qualité du service public à l'assemblée délibérante ;
Considérant l'avis favorable de la commission CS Cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales, GEMAPI) du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

♦♦♦♦oi♦♦♦♦g♦a♦Ob:♦g♦o26-211-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Article 1
De valider et d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Terres d'Argentan Interco au titre de l'année 2025.

Article 2
De transmettre aux services préfectoraux ledit rapport ainsi que la présente délibération.

Article 3
De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Article 4
De renseigner et publier les indicateurs de performance SISPEA.

Article 5
De dire que l'intégralité du rapport est consultable au siège administratif de Terres d'Argentan Interco.

Article 6
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique« télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

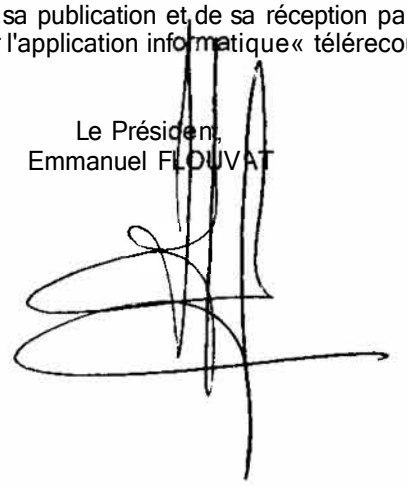

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-212-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d'Argenton INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour: 72 Contre: O Abstention : O	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOWAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1er Vice-président* ; VIEL Gérard, *2ème Vice-président;* MADEC Boris, *3ème Vice-président;* LEBRETON Vincent, *5ème Vice-président;* ALLAIS Florentin, *5ème Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7ème Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8ème Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9ème Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann; MOREL Angélique; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés: SOCKEEL Didier, *4ème Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, *10ème Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe ; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-212	**Organisation de l'événement « Octobre Rose » au centre aquatique d'Argentan**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-1 O;
Considérant la demande du comité de l'Orne de la ligue contre le cancer de promouvoir l'évènement « Octobre Rose » 2026 sur le territoire ;
Considérant la nécessité de promouvoir le sport santé et la pratique d'une activité physique régulière, notamment les activités aquatiques ;
Considérant la volonté de Terres d'Argentan Interco de contribuer à la lutte contre le cancer en réalisant une opération « Octobre Rose » au sein du Centre aquatique ;
Considérant l'avis favorable de la commission C6 Tourisme, culture et équipements communautaires du 24 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-212-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Article 1
D'approuver la signature de la convention de partenariat entre la communauté de commune Terres d'Argentan Interco et la Ligue contre le Cancer pour l'organisation au Centre Aquatique intercommunal de l'opération « Octobre Rose » en octobre 2026.

Article 2
De valider les modalités d'organisation de l'action selon les éléments de la convention à savoir :

- Promouvoir les actions de la Ligue contre le Cancer par la mise en avant des supports de communication sur le mois d'octobre 2026 ;
- Organiser une soirée évènement « Octobre Rose» au Centre Aquatique le lundi 12 octobre 2026 en proposant notamment les activités suivantes : aqua bike, aqua gym, aqua douce, perfectionnement adulte ;
- De fixer le tarif des activités proposées le 12 octobre 2026 dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » à 6 € ;
- Reverser 100% des recettes récoltées résultant des animations du 12 octobre 2026 à la Ligue contre le Cancer ;
- Mettre à disposition du public une urne pour la récolte de fonds destinée à la Ligue contre le Cancer.

Article 3
D'autoriser Monsieur le Président ou Madame Brigitte CHOQUET, a•m• vice-présidente déléguée, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

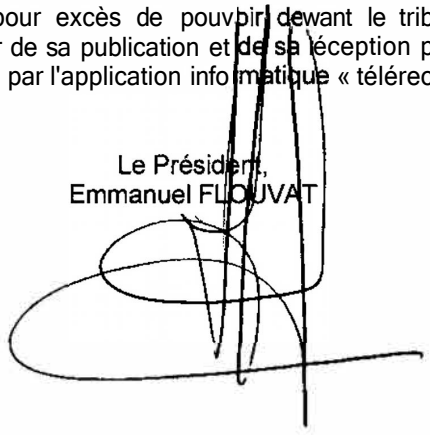

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-213-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/1012026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour:72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1" Vice-président* ; VIEL Gérard, 2ème *Vice-président;* MADEC Boris, 3ème *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, *6'"" Vice-président* ; JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, 9ème *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÈDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIERAlain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suggléant: FAUCON Stéphanie {pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, 4ème *Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline {pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC•2026-213	**Conventions de partenariat entre le conservatoire à rayonnement intercommunal de Terres d'Argentan Interco et divers partenaires institutionnels**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 O;
Considérant les attendus du nouveau projet d'établissement du conservatoire à rayonnement intercommunal en matière de partenariats ;
Considérant le souhait de Terres d'Argentan Interco de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes du territoire ;
Considérant la volonté de faire rayonner le conservatoire sur et hors de l'intercommunalité ;
Considérant l'importance pour les enfants vivant dans l'intercommunalité des projets transversaux menés par le conservatoire *avec* des partenaires culturels ou institutionnels ;
Considérant l'avis favorable de la commission C6 Tourisme, culture et équipements communautaires du 24 septembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-213-DE
Dale de t étransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13110/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'approuver les termes des conventions suivantes annexées à la présente délibération :

- Convention de partenariat avec le Quai des Arts pour la mise en place d'un parcours du spectateur ;
- Convention de partenariat avec le collège Jean Rostand pour la mise en place d'ateliers théâtre ;
- Convention de partenariat avec l'école de musique de Sées pour un travail commun avec deux classes d'instrument.

Article 2
D'autoriser le Président de Terres d'argentan Interco ou son représentant à signer les conventions de partenariat et les documents relatifs à ces conventions.

Article 3
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être **saisi** par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-214-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Terres d'Argentan INTERCO

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
2 octobre 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs: 7 Votants: 72	Pour: 72 Contre: 0 Abstention : 0	19 OCT. 2026

Le huit octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président;* BEUCHER Christophe, *1er Vice-président* ; VIEL Gérard, 2ème *Vice-président;* MADEC Boris, 3ème *Vice-président;* LEBRETON Vincent, 5ème *Vice-président;* ALLAIS Florentin, 6ème *Vice-président* ; JAUMET Laurence, 7ème *Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, 8ème *Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, 9ème *Vice-président* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BELGRAND Manon ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURRÊDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; De STOPPELEIRE Stéphane ; DELABASLE Stanislas; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Régis; EUDES Vincent; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; GUILLOCHIN Katia; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIERAlain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TERNYNCK Isabelle ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que SUPPLÉANT : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; VAULOUP Johanne (pour CLÉREMBAUX Thierry).

Excusés : SOCKEEL Didier, *4ème Vice-président* (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; GASSEAU Brigitte, 10ème *Vice-présidente* (pouvoir à RUPPERT Roger) ; BERRIER Daniel (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DUBOIS Aline (pouvoir à MOREL Angélique) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine (pouvoir à HAMARD Sonia) ; LAURENT Stessy (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LECHERBONNIER Louis ; VERNETTE Laurianne (pouvoir à MADEC Boris).

Absents : ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BEAUVAIS Philippe; EUDE Marion ; LEROUX Jean-Pierre ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-214	**Adoption des tarifs et des conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu la délibération n° CC-2025-147 du conseil communautaire de 15 juillet 2025 portant modification des tarifs et des conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs au regard du contexte économique ;
Considérant l'avis favorable de la commission C6 Tourisme, culture, équipements communautaires du 24 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-2026100S-CC-2026-214-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Article 1
D'abroger la délibération n' CC-2025-147 du Conseil communautaire de 15 juillet 2025 portant modification des tarifs et des conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco.

Article 2
D'appliquer, à compter du 1•' novembre 2026, les tarifs et les conditions d'emprunts suivants dans le réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco :

Abonnements individuels

Les tarifs et les conditions d'emprunt des abonnements individuels annuels pour l'ensemble du réseau des médiathèques et le FabLab sont les suivants :

Tarif Jeunes de Oà 25 ans	Tarif réduit (demandeurs d'emploi/ adultes handicapés)	Plein tarif
Gratuit	5€	15 €

Chaque abonnement individuel annuel souscrit donne accès :
- Au prêt de 30 documents (livres, CD, DVD, revues, partitions, livres audio) et à 1 prêt d'objet 0eu, instrument, liseuse, matériel),
- A l'offre numérique en ligne du réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco,
- Aux ateliers numériques et au Fablab (hors consommables voir grille tarifaire).

Les abonnements individuels journaliers au Fablab sont au tarif de 5 €.

Abonnements professionnels

Les abonnements professionnels pour l'emprunt de documents sont gratuits pour:
- Le personnel et les bénévoles en activité du réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco,
- Les établissements scolaires de Terres d'Argentan Interco et leurs accueils périscolaires,
- Les organismes rattachés à un ministère ou à une collectivité,
- Les assistantes maternelles,
- Les professionnels du secteur médical et paramédical (orthophoniste ...) du territoire de Terres d'Argentan Interco,

Les structures, établissements scolaires et associations hors du territoire de Terres d'Argentan Interco bénéficient du forfait en tarif réduit soit 5 €.

Accès est donné pour chaque abonnement professionnel souscrit au réseau des médiathèques au prêt de 50 documents : livres ou magazines ou C D + 2 objets 0eu, instrument, liseuse, matériel).

Le prêt de DVD dans le cadre d'abonnement professionnel n'est pas possible pour des raisons de droit.

Les tarifs des abonnements professionnels au Fablab sont les suivants :
Les abonnements professionnels sont gratuits pour les établissements scolaires de Terres d'Argentan Interco et leurs accueils périscolaires.

Les abonnements professionnels annuels au Fablab sont au tarif de :
- 20 € pour les partenaires du réseau Normandie connectée
- 20 € pour les associations et organismes,
- 50 € pour les auto-entreprises et entreprises.

Les abonnements professionnels journaliers au Fablab sont au tarif de 1O€ pour les associations et organismes, les auto-entreprises et entreprises.

L'abonnement professionnel ne comprend pas les consommables.

Consommables du Fablab

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20261008-CC-2026-214-DE
Date de télétransmission: 13/10/2026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Les consommables sont à la charge des usagers en supplément de leur abonnement à la médiathèque, selon la grille ci-dessous. Ils peuvent néanmoins apporter leurs propres consommables en accord avec les agents.

Liste et tarifs des consommables :

Catégories produits	Produits	Prix
Badge 37mm		0,50€
Badge 58mm, Porte-clés		1€
Tous cadres Broderie		6€
Transfert, Flocage (A4)	T-shirt et autres objets	2€
Transfert Vinyle, Flex, Flock, Adhésif (A4)		5€
Sublimation 1 (petite)	Sac, Porte-monnaie, trousse, tapis de souris, autres petits objets, Puzzle AS, Tous Mugs, autres céramiques, Casquette, autres objets...	5€
Sublimation 2 (taille moyenne)	Puzzle A4/A3, T-shirt, autres objets	6€
Sublimation 3 (grande)	Mug magique, vase, autres objets	8€
Sublimation 4 (très grande)	Gourde, chope, autres objets	10€
Plaque polystyrène	Plateau 30cm x 40cm Selon tarif en vigueur (prix au m')	2€
Chutes de bois - contreplaqué ou médium	De 3 à 10 mm	2€
Matériaux Médium, contreplaqué Autres matériaux	Demi-plateau de 3 à 10 mm	5€
Matériaux Médium, contreplaqué Autres matériaux	Plateau complet de 3 à 10 mm	10€
Imprimante 3D	A l'heure	3€
Machines de découpe	Cameo, Minieu! 2D	2€
Découpeuse laser, fraiseuse Particuliers	A l'heure Si matériaux apportés par l'usager	5€
Découpe laser, fraiseuse Professionnels	Forfait utilisation selon le temps passé (voir avec les médiateurs numériques)	sur devis
Lame silhouette		15 €
Tapis de découpe silhouette		2€
Bande de téflon silhouette		6€
Feuille transport		18 €
Canette, aiguille...		2€
Cadre à broder		32€
Lentille découpeuse laser		315 €
Miroir de tête laser		260€
Fraise		30€

Les échecs d'usinage font partie de l'expérimentation et sont à régler selon la grille tarifaire définie.

Pour toutes les machines et kits : les composants et pièces détachées abimés par l'usager doivent être rachetés ou remboursés à la pièce (au prix actuel établi par les fournisseurs).

Pour les fabrications en nombre important, le responsable du projet doit avoir l'aval de l'animateur et il doit acheter personnellement ses consommables sur un site dédié.

itoii: 62s Ob I2626-214- □E
Date de télétransmission: 13/1012026
Date de réception préfecture: 13/10/2026

Une attestation de responsabilité civile peut être demandée dans certains cas d'utilisation.

Autres Tarifs

Les autres tarifs sont les suivants :

- La vente de sacs de transport de documents (non-échangeables) à 5 €,
- Le remboursement de la carte d'abonnement perdue à 1.5 €.
- La réalisation de scan est gratuite.

Le tarif d'impression est de :

- 0.20 € la page imprimée A4 en noir et blanc,
- 0.40 € la page imprimée A3 en noir et blanc,
- 0.50 € la page imprimée A4 en couleurs,
- 1.00 € la page imprimée A3 en couleurs.

Les tarifs de vente de documents retirés des collections sont les suivants :

- 0.5 € pour un magazine,
- 1 € pour un livre, CD, DVD,
- 5 € pour une affiche ou un jeu de société.

Un budget annuel maximum de 200 € est fixé pour la constitution de lots pour les kermesses d'établissements scolaires ou concours à la médiathèque, constitués d'un abonnement gratuit plein tarif ou d'une sublimation gratuite au Fablab.

Modes de paiement

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- La carte bancaire (sur le site de la médiathèque d'Argentan),
- Le chèque,
- Les espèces,
- Le chèque ANCV (sans rendu de monnaie).

Durée de prêt des documents

Les documents sont prêtés pour un mois, à l'exception des nouveautés CD et DVD dont la durée de prêt est fixée à 15 jours. Les emprunts sont renouvelables si les documents ne sont pas réservés par d'autres usagers.

Rachat de documents détériorés ou perdus

Les modalités sont les suivantes :

- Documents papier: rachat ou remboursement au prix d'achat. Pour les documents épuisés, un forfait de remboursement sera appliqué afin de pourvoir au remplacement du document.
- Cd-DVD : rachat ou remboursement au prix actuel établi par les fournisseurs.
- Objets, jeux, liseuses, matériels numériques remboursement au prix actuel établi par le fournisseur.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

Le Président,
Emmanuel FLOUVAT